



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 10 JUIN 2024 à 20h00
(Sottens, à l'Emetteur)

01. Ouverture de la séance

Le Président, Christophe Korber, ouvre la séance à 20h00.

Clémence Grognoz, boursière, est présente pour cette séance.

Mme Schaer, pour la presse, est présente.

Le président annonce une modification de l'ordre du jour ; l'ajout d'une interpellation de la commission de gestion en point 10. Cette modification est soumise aux votes : celle-ci est acceptée à l'unanimité.

La secrétaire procède à l'appel. Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Le président propose une minute de silence en l'honneur de l'un des conseillers, Sandro Figini, décédé récemment.

02. Procès-verbal de la séance du 18 mars 2023

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question ou commentaire.

Celui-ci est soumis aux votes : le procès-verbal est accepté à la majorité avec une abstention.

03. Démission – Admission

Le président rappelle le décès de Sandro Figini et annonce la démission d'Aurélie Vervatidis.

Mme Denise Dunand et Mme Lise Narbel sont assermentées en tant que membres du Conseil.

04. Communications du président

Il n'y a pas de communication.

05. Communications de la Municipalité

René Pernet

Arbre de mon enfance

L'événement a eu lieu le 27 avril dernier. Onze enfants avec leurs familles étaient présents lors de cette journée.

Mathilde Goumaz

Matinée « Coup de balai »

L'événement a eu lieu le 23 mars dernier. Divers types de déchets ont été récoltés dans toute la commune (pneus, solvants, bouteilles, plastiques, papier, vélo, ...). Présence d'une cinquantaine de participants.

Duel intercommunal « Suisse bouge »

Un total de 113'486 minutes accumulées pour la commune. Remerciement aux personnes qui se sont engagées.

Eglise de Peney-le-Jorat

Les travaux les plus importants sont terminés. Le budget et les délais ont été respectés. La Municipalité présentera le montant de la subvention une fois la décision reçue.

Police des constructions – Procédure simplifiée installation PAC

La Municipalité présente brièvement le document, disponible depuis quelques semaines, relatif à la procédure simplifiée pour l'installation d'une pompe à chaleur.

Selon la puissance acoustique de la PAC, une mise à l'enquête allégée n'est pas nécessaire.

Afin de bénéficier de la procédure simplifiée, il est nécessaire de remplir le document de la Direction générale de l'environnement (DGE), disponible sur leur site internet.

Mathilde Goumaz rappelle que la Municipalité est à disposition en cas de question.

Bernard Joss

« Mon jardin d'arbres » – Villars Tiercelin

La Groupement forestier de la Menthue ainsi que la Municipalité ont mis à disposition de l'Institut fédéral de recherches WSL une petite parcelle de forêt dans le but de tester la germination de futures semences de hêtres et de sapins blancs. Ces graines sont originaires de divers pays.

Quatre micros jardins ont été créés contenant vingt-cinq cônes protégeant des graines de ces deux espèces.

Ce projet s'étalera sur cinq ans.

Eclairage public – Peney-le-Jorat

Les travaux de remplacement des luminaires sont terminés. Ils seront prochainement programmés pour être éteints durant une partie de la nuit, soit de 23h à 5h du matin.

Bernard Krieg

AIEHJ – Eau potable - Réservoir des Esserts – Villars-Tiercelin

Le projet de la variante constructive est en cours de validation au niveau cantonal. En cas de validation, une mise à l'enquête sera déposée. Le début des travaux devrait avoir lieu en automne 2024 ou au printemps 2025.

Eaux claires - Améliorations foncières étape 2

Suite à la validation de l'inspecteur forestier, une mise à l'enquête a été ouverte du 24 mai jusqu'au 23 juin. Un délai de trente jours est ensuite nécessaire pour la décision d'octroi auprès de la confédération.

Le début des travaux serait envisageable à la fin du mois de juillet, voire début du mois d'août de cette année.

La commission de gestion a déposé une demande d'audit sur les thèmes de l'eau potable, défense incendie etc. Une séance d'échange avec la Municipalité aura lieu.

Eaux usées – STEP

Un audit de la commission de gestion est prévu et une séance d'échanges avec la Municipalité aura lieu en temps voulu.

Routes et chemins - Etude Infralab

Les relevés ont été achevés au printemps 2024. A la suite de cela, la Municipalité recevra un rapport détaillant les futures possibilités d'investissements en entretien sur ces cinq prochaines années.

Courrier citoyen - Sottens

La Municipalité a reçu un courrier citoyen avec quarante signatures environ et demandant des mesures de sécurisation routières complémentaires dans le village de Sottens. La demande a été transmise à la DGMR.

Transports publics

Mise en consultation publique des horaires 2025 du 23 mai au 9 juin 2024.

Des courses sont ajoutées pour la ligne 10.435 Thierrens-Croisettes, avec une cadence de trente minutes aux heures de pointes et de nonante minutes aux heures creuses.

La ligne 10.440 Echallens-Moudon est modifiée. La desserte Dommartin-Montaubion-Chardonney a été intégrée (anciennement présente sur la ligne 434). Cette ligne desservira Sottens.

Dans le cadre de cette modification, la ligne 10.440 ne desservira plus le Moulin de Villars-Tiercelin.

Energie - Etude des bâtiments communaux

La Municipalité a reçu le rapport d'étude sur le bâtiment du petit collège de Peney-le-Jorat ainsi que celui du bâtiment de la Girarde. Elle doit encore recevoir celui concernant le bâtiment de l'administration communale de Sottens. Ces rapports mettront en lumière la catégorie énergétique de chaque bâtiment. La commission énergie et la Municipalité travailleront sur des investissements futurs afin d'améliorer le bilan énergétique de ces bâtiments.

Soutien du fond énergie communal

La commission énergie et la Municipalité ont validé le soutien à la société Green Godet (vaisselle réutilisable). Toute société locale faisant appel à Green Godet pour leurs manifestations recevra une subvention à hauteur de 50% (maximum 300.- CHF). Les sociétés locales en ont été informées.

Plan énergie et climat communal PECC

La commission énergie et la Municipalité ont élaboré un fichier résumant onze actions envisagées.

06. Préavis No 23-2024 : Comptes 2023

La lecture du préavis n'est pas souhaitée.

La commission de gestion présente son rapport.

Le président ouvre la discussion un chapitre après l'autre.

1. Administration générale : absence de question.
2. Les finances : absence de question.
3. Domaines et bâtiments : absence de question.

Absence de question concernant les actifs et les passifs.

Absence de question concernant le préavis, celui-ci est soumis aux votes.

Le Préavis No 23-2024 : Comptes 2023 est accepté à l'unanimité.

07. Préavis No 24-2024 : Rapport de gestion 2023

La lecture du préavis n'est pas souhaitée.

La commission de gestion présente son rapport.

Le président ouvre la discussion.

Stéphanie Grimm :

A quel période de l'année les jeunes atteignant 18 ans sont-ils convoqués pour le repas des nouveaux habitants et jeunes adultes ayant lieu en septembre ?

Mathilde Goumaz :

Une réponse précise pourra être apportée après avoir questionné l'administration communale qui est en charge de ce point.

René Pernet :

Concernant le repas des nouveaux habitants ayant lieu au début septembre : ceux arrivés dès le 1^{er} août 2023 jusqu'à fin juillet 2024 recevront une invitation à leur domicile. Pour les nouveaux habitants qui déposeraient leurs documents dans la commune durant août cette année, ceux-ci recevront une invitation directement lors de leur venue à l'administration.

Le préavis est soumis aux votes.

Le préavis No 24-2024 : Rapport de gestion 2023 est accepté à l'unanimité.

08. Préavis No 25-2024 : Arrêté d'imposition 2025

La lecture du préavis n'est pas souhaitée.

La commission des finances présente son rapport.

Le président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question. Le préavis est soumis aux votes.

Le préavis No 25-2024 : Arrêté d'imposition 2025 est accepté à l'unanimité.

09. Elections statutaires

Président

Alain Maillard, vice-président, propose Christophe Korber pour le poste de président. Il n'y a pas d'autre proposition. Celui-ci accepte.

Christophe Korber est élu par applaudissements.

Vice-président

Christophe Korber propose Alain Maillard pour le poste de vice-président. Il n'y a pas d'autre proposition. Celui-ci accepte.

Alain Maillard est élu par applaudissements.

Scrutateurs

Alain Maillard propose Lorette Jatton et Jean-Marc Hermans pour les deux postes de scrutateurs. Il n'y a pas d'autre proposition. Ceux-ci acceptent.

Lorette Jatton et Jean-Marc Hermans sont élus par applaudissements.

Vice-scrutateurs

Christophe Korber propose Françoise Gurtner comme scrutatrice suppléante. Celle-ci accepte. Florian Gavillet se propose comme deuxième scrutateur suppléant.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Françoise Gurtner et Florian Gavillet sont élus par applaudissements.

10. Interpellation

Le président rappelle brièvement la procédure de traitement de l'interpellation.

Le président passe la parole à l'interpellant.

Serge Morisod présente l'interpellation suivante : concerne la gestion et le déficit croissant du congélateur communal de Sottens.

René Pernet :

Il est nécessaire de rechercher les éléments de réponses. Ce point pourrait être abordé lors de la prochaine séance du Conseil, le 30 septembre.

Christophe Korber annonce que ce point sera ajouté à l'ordre du jour du prochain Conseil.

11. Communications de la Municipalité (2^{ème} partie)

David Gavillet

Projet de déchetterie intercommunale – Sottens

Le plan d'affectation du site de l'émetteur sera prochainement déposé à l'enquête publique.

Il rappelle les contraintes imposées par le canton en termes d'emplacement pour la future déchetterie. Un premier projet en 2018 avait été refusé car celui-ci se trouvait en zone agricole. Un autre projet aurait pu être réalisé en direction du village de Villars-Mendraz, d'avantage éloigné des habitations mais les autorités cantonales souhaitant des constructions regroupées, ce projet n'était pas réalisable. La proximité directe avec l'axe routier Sottens-Peyres-Possens fut un argument de plus pour le projet actuel sur le site de l'émetteur.

Suite aux remarques reçues au précédent Conseil, des modifications ont été apportées. La zone parking et la zone dédiée à la déchetterie ont été inversés. Le parking sera plus proche de la route et la déchetterie sera moins visible.

René Pernet

Projet de garderie – Villars-Tiercelin

Acte notarié de promesse d'échange de terrain signé avec Mme Nicole Keller.

Les coûts du projet initial sont trop élevés. La Municipalité, le bureau d'architecte et les ingénieurs ont réévalué certains éléments du projet afin de diminuer les coûts, sans péjorer la plus-value du bâtiment.

PACOM

Le dossier a été transmis à la DGTL la semaine passée pour approbation.

Croisée routes de Villars-Mendraz – Chapelle sur Moudon et Peyres-Possens et Sottens

Pour rappel, suite à une interpellation de la Municipalité en 2023, la DGMR avait rétorqué que les travaux d'élargissement de l'axe routier Villars-Mendraz-Chapelle sur Moudon seraient retardés afin de permettre l'analyse de l'aménagement actuel de cette croisée.

Samedi dernier un nouvel accident ayant eu lieu, la Municipalité va faire parvenir un nouveau courrier aux autorités cantonales leurs rappelant la nécessité de revoir l'aménagement de cette croisée.

Collaborateurs de la Voirie

M. Stéphane Métraux a été engagé pour une durée déterminée de trois mois. Dès le 1^{er} août, M. Damien Grandjean rejoindra l'équipe de la Voirie.

Intendance refuge Chalet Au Renard

M. Augustin Bulete a démissionné. C'est M. Ernest Jossi qui reprendra l'intendance durant le mois de Juillet avant l'arrivée de M. Raul Sanabria pour le début du mois d'août.

Festival de l'Antenne du 17 août

Une présentation par M. Guy Müller aura lieu à la fin de la séance du Conseil.

12. Divers et propositions individuelles

M. Daniel Robert interpelle la Municipalité au sujet de l'arrêt de bus de Villars-Mendraz se situant en dessous du giratoire. S'il serait possible de créer un ralentissement pour les usagers de la route ou un élargissement du trottoir de l'arrêt de bus pour le rendre plus sûr pour les écoliers.

René Pernet :

Il s'agit en effet d'un lieu potentiellement dangereux mais il faut tenir compte des possibilités liées à l'environnement. La Municipalité prend note.

Maurice Angéloz a trois questionnements pour la Municipalité.

Premièrement à propos de la maison Fayet à Montaubion-Chardonney. Celle-ci étant inoccupée et vandalisée, ont-ils des nouvelles concernant cette maison.

Deuxièmement concernant un regard se situant sur le chemin d'accès à cette maison. Celui-ci est bouché et n'a pas été entretenu depuis quelques années. Avec les fortes précipitations, les eaux claires ne pouvant pas être évacuées, se retrouvent en aval et causent des dégâts.

Troisièmement, concernant le chemin du Russel. Il a été relevé un manque d'entretien des renvois d'eau et des regards se trouvant le long de ce chemin.

Concernant la première question, David Gavillet répond :

Une demande avait été faite à la protection civile pour la possibilité d'effectuer un exercice en démontant cette maison. La protection civile avait répondu par la négative. Actuellement la maison n'a plus de propriétaire. Si la commune entreprend des travaux de démolition, cela engendrerait des coûts supplémentaires.

René Pernet ajoute :

Les héritiers ayant refusés la reprise de cette bâtisse, la commune devrait acheter ce bien avant d'entreprendre des travaux.

Concernant l'entretien des regards, Bernard Krieg répond que la Municipalité en prend bonne note.

Il n'y a pas d'autre question.

Les prochaines séances du Conseil auront lieu les 30 septembre et 9 décembre.

La séance est levée à 21h09.

Le Président :

Christophe Korber

La secrétaire :

Alisson Croce